

A L'attention des participants du vide-grenier / déballage

1. L'accès au vide-grenier/déballage est réservé en priorité aux personnes s'étant inscrites auprès de la mairie de Domfront.
2. Les participants doivent se rendre sous la tente, située au niveau de l'entrée du vide-grenier/déballage, munis des documents spécifiés ci-dessous. A la suite de quoi, un emplacement leur sera attribué.
3. En cas d'emplacements disponibles, après distribution des emplacements aux participants préalablement inscrits, ceux-ci seront attribués dans l'ordre d'arrivée des personnes qui se présenteront sans justificatif d'inscription.
4. L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant non inscrit, qui se serait installé sans son autorisation, de remballer sa marchandise et de libérer l'emplacement immédiatement.
5. L'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.
6. Les participants au vide-grenier/déballage sont tenus de présenter les documents suivants :

Pour les particuliers : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport...), une attestation sur l'honneur (doc remis par l'organisateur). Le N° d'immatriculation du véhicule devra également être indiqué.

Pour les professionnels : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport...) du représentant de la personne morale, l'inscription au registre du commerce ou des métiers, une attestation sur l'honneur (doc remis par l'organisateur). Le N° d'immatriculation du véhicule devra également être indiqué.